



# Charte Éthique

## Préambule

Une charte éthique est un document de référence dictant des règles et des principes de bonne conduite au sein d'un groupe de personnes. Chaque inscription au club ou renouvellement de licence suppose une acceptation pleine et entière de la présente charte.

## 1. Engagement Sportif et Intégrité

- **Lutte contre le dopage** : Les adhérents s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage. Le club prône une pratique saine et loyale du sport.
- **Identité du club** : D'une manière générale, tout athlète participant à une épreuve s'inscrira sous le nom du club et portera les couleurs de ce dernier (maillot officiel).
- **Assistance** : L'esprit de solidarité est primordial. Tout adhérent devra porter assistance à toute personne en difficulté rencontrée lors d'une séance ou d'une compétition.

## 2. Respect de l'Environnement et des Lieux de Pratique

L'athlète est un utilisateur et un défenseur de l'environnement. À ce titre :

- **Accès aux sites** : Il peut utiliser toutes les forêts, sites, parcs et zones naturelles ouverts à la pratique dans le respect des lois et des règlements régissant l'accès, la fréquentation et l'ouverture de ces lieux au public.
- **Cohabitation** : Chaque entraînement ou reconnaissance se fera en parfaite harmonie avec le milieu naturel dans le respect des riverains, des populations locales et de tout autre utilisateur du site (promeneurs, chasseurs, vététistes, randonneurs).

## 3. Sécurité et Code de la Route

Le respect des règles de sécurité est une condition non négociable de la pratique en groupe :

- **Sur route** : Tout athlète doit respecter le code de la route. La progression se fait à gauche en file indienne, ou à droite par groupe de 20 personnes maximum. L'utilisation des passages protégés est obligatoire.

- **En groupe** : Lors des sorties, la progression se fait en file indienne ou par groupe de 20 maximum pour ne pas entraver la circulation.
- **Utilisation des bâtons** : Dans le cas d'une utilisation des bâtons, l'athlète doit respecter une distance de sécurité suffisante avec ses partenaires et garder la pointe vers le bas lors des pauses.

#### **4. Discipline et Vie du Club**

Le respect de cette charte garantit la pérennité et la réputation du club :

- **Rappel à l'ordre** : Tout licencié ou membre qui enfreint cette charte fera l'objet d'un rappel à l'ordre par les instances dirigeantes.
- **Exclusion** : Une exclusion du club d'un athlète ou d'un membre peut intervenir sur décision du bureau en fonction de non-respects délibérés et répétés de la charte, ainsi que d'actes non conformes à la vie du club.